



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/23

ID : 083-218301208-20231010-DELIB1002-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 10/02

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt trois**
le 5 octobre à 19 heures
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 22 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 26 Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 septembre 2023
pour : 26 **PRESENTS :**
contre : 0 Mmes et MM., **FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,**
abstention : 0 **DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,**
TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne,
DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, BOTTERO
Emilie, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES
Philippe, PEREZ Serge, USSEGLIO Caroline.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme **MARCHAND Charlene** donne procuration à Mme **COLETTA Eliane**.
M. **CORNU Jérôme** donne procuration à M. **FABRE Claude**.
M. **DEMOULIN Christophe** donne procuration à M. **INES Claude**.
Mme **AUDOIN-LUONG Marlène** donne procuration à Mme **ROYER Carole**.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. **INNOCENTI Maxime**.
M. **FILLAT Eric**.
Mme **COLLOMBON Danièle**.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU MOULIN A HUILE

Vu la délibération n° 10/04 du 13 octobre 2016, créant la régie de recettes pour le moulin à huile communal « L'Oliveraie » ;

Vu les délibérations n° 10/05 du 13 octobre 2016 et n° 11/05 du 30 novembre 2020 fixant les tarifs du moulin oléicole et la remise aux gros porteurs ;

Considérant que le moulin à huile reprendra son activité au mois d'octobre et que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2016 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs pratiqués par le moulinier en 2022 et par conséquent, de les modifier comme suit :

Ancien tarif	Nouveau tarif
Prix de la trituration : - 0,43 € TTC par kg d'olives amenées.	Prix de la trituration : - 0,55 € TTC par kg d'olives amenées.
Tarif gros porteurs (à partir de 2.000 kgs) : 0,33 € TTC par kg d'olives amenées.	Tarif gros porteurs (à partir de 2.000 kgs) : 0,53 € TTC par kg d'olives amenées.
Prix des contenants : - 1,30 € TTC la bouteille verre fumé 1 litre. - 3 € TTC le cubitainer de 10 litres. - 1,50 € TTC le cubitainer de 3 litres. - 1 € TTC le cubitainer de 2 litres.	Prix des contenants : - 2 € TTC la bouteille verre fumé 1 litre. - 5 € TTC le cubitainer de 10 litres. - 2,50 € TTC le cubitainer de 3 litres. - 2 € TTC le cubitainer de 2 litres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/23



ID : 083-218301208-20231010-DELIB1002-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- De modifier les tarifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 :

- Dit que les recettes seront versées au Budget Principal 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE